



Cerema

Prise en compte du risque incendies de foret dans l'urbanisme

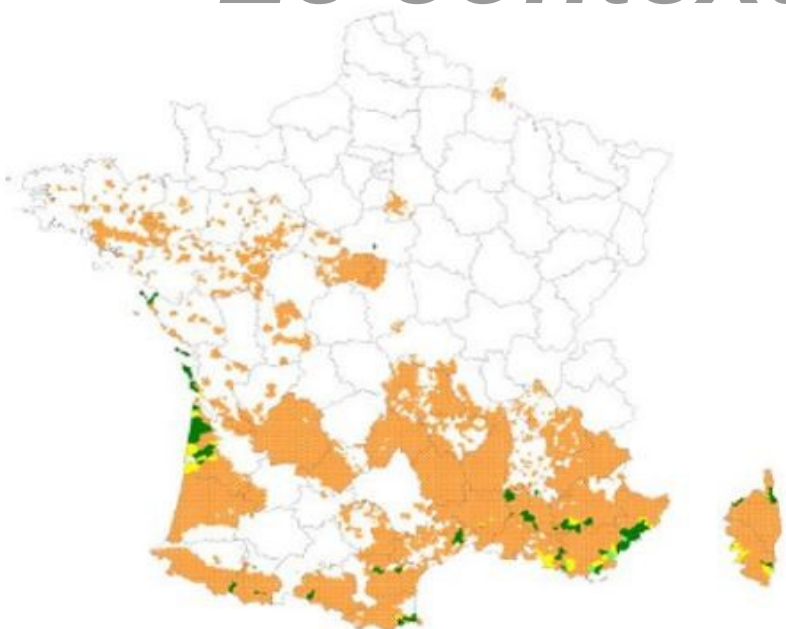
Éléments pour la rédaction des porter
à connaissance de l'État

Michel Bacou

Cerema

WUI-NET 6 et 7 décembre 2018

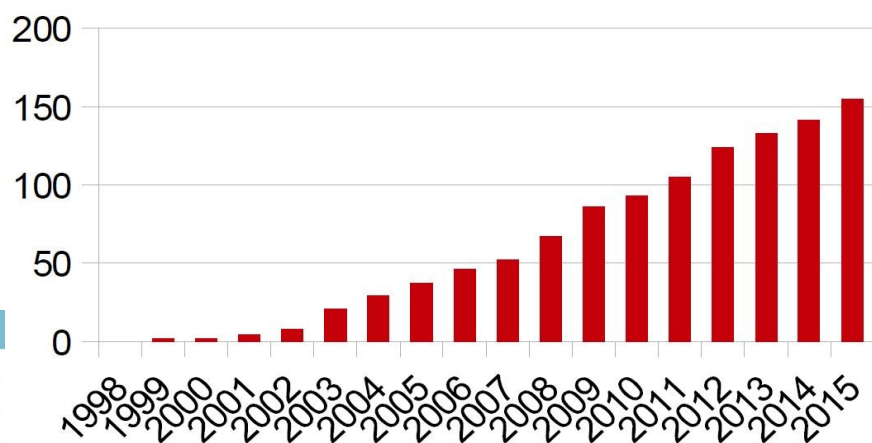
Le contexte national



2003 : derniers incendies d'ampleur
exceptionnelle :

- 62 000ha incendiés
 - 10 décès
 - Destruction de centaines d'habitations
- Révèle la nécessité de mieux articuler les
outils relevant de l'aménagement, de
l'urbanisme et de la prévention des
risques.

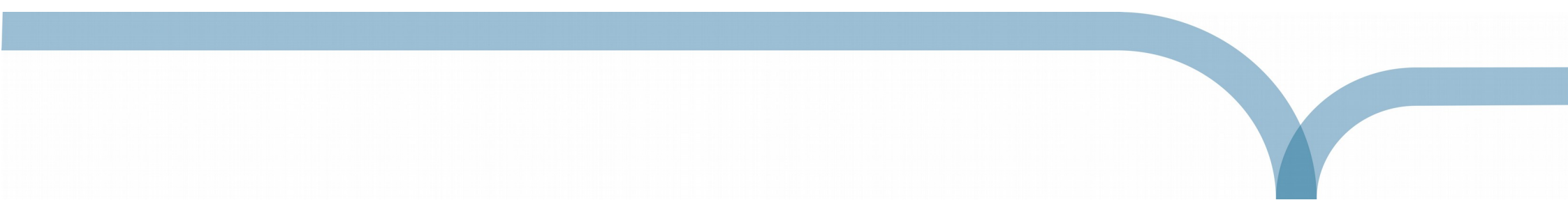
Une décennie (et quelques) plus tard,
constat toujours d'actualité sur certains
territoires.



Peu de PPRIF approuvés !

Origine de la demande

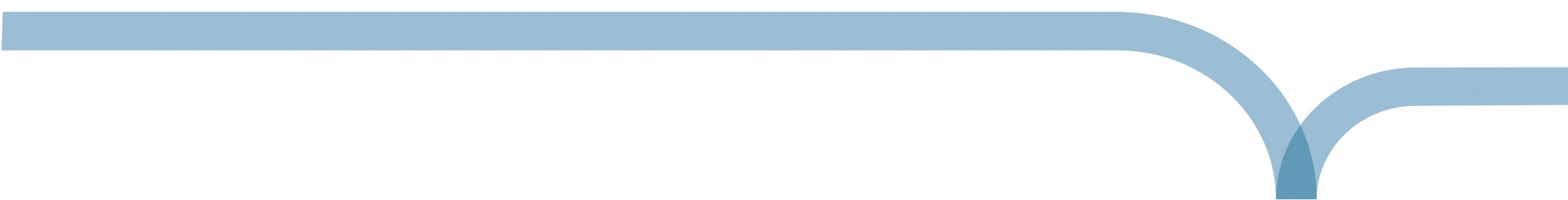
- **Note technique du 29 juillet 2015**

- déterminer des **conditions de référence** de l'aléa et leurs modalités d'utilisation à l'échelle de la région méditerranéenne, afin de garantir une caractérisation homogène,
 - élaborer un **référentiel** national en matière de défendabilité,
 - définir un catalogue de **mesures constructives** pouvant être prescrites dans les plans de prévention des risques incendies de forêt,
 - faciliter pour les services un mode de **fonctionnement en réseaux** afin de renforcer les compétences et mutualiser les bonnes pratiques,
 - conduire une réflexion spécifique aux questions d'**assurance**, de responsabilité des services et d'adaptation du standard Covadis,
 - **préciser le contenu du porter-à-connaissance de l'Etat concernant la prise en compte du risque incendies de forêt lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.**
- 

Origine de la demande

- **MISSION D'ÉVALUATION RELATIVE À LA DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE d'avril 2016 :**

Recommandation n° 17 :

- prescrire la **généralisation des porter à connaissance** et cartes d'aléas à l'ensemble des territoires exposés au risque incendie de forêts, et à ceux qui le deviennent avec le changement climatique ;
 - veiller à leur **bonne traduction** dans les documents de planification et d'urbanisme.
- 

La prise en compte des incendies dans la planification

Les principaux outils :

- **PPRIF** : en fonction des enjeux et de l'intensité de l'aléa, pour les territoires exposés à des niveaux de risque importants et à une pression foncière forte
- **Les documents d'urbanisme** : pour les collectivités, viser à atteindre l'objectif de prévention des risques naturels prévisibles (+ utilisation économe et protection des espaces naturels et lutte/adaptation au changement climatique)
 - SCoT
 - PLU – PLUi
 - Cartes communales

Notamment dans les parties opposables (DOO des SCoT, règlements et OAP des PLU et documents graphiques des cartes communales)



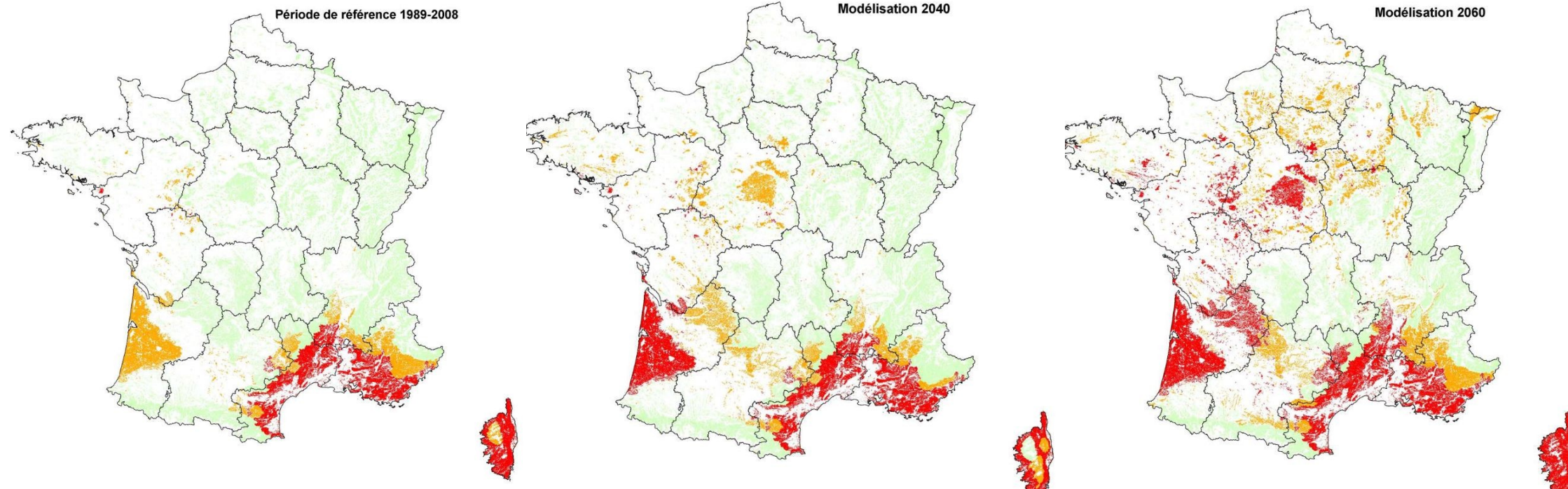
Note : en deux parties

- **Première Partie : Rappel des grands principes**
 - Introduction
 - Le risque feux de forêt
 - Le PAC
 - Portée juridique
 - Éléments constitutifs
- **Deuxième Partie : Annexes**
 - Exemples de trame de rédaction d'un PAC feu de forêt
 - Exemples de principes généraux à intégrer pour l'élaboration ou la révision d'un PLU en zone soumise à un aléa subi feu de forêt
 - Ensemble de recommandations techniques intégrables au PAC pour la prise en compte du risque feu de forêt

Rappel des grands principes

Le risque Incendies de forêts

- **Contexte général**
 - Plus de 3000 départs de feux annuels
 - Un peu moins de 10 000 ha brûlés annuels
 - Zoom sur l'évolution estivale du risque en fonction du changement climatique (actuel et horizon 2040)



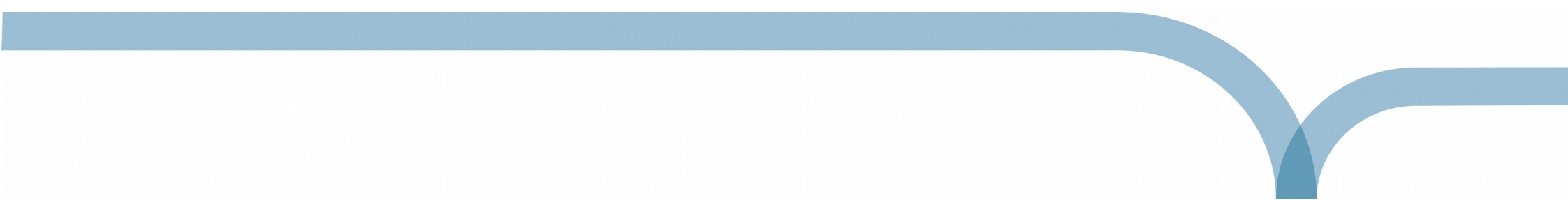
La prise en compte des incendies dans la planification

- Principes qui conduisent à éviter deux modes d'urbanisation

- Principes :

- La construction en forêt ne constitue jamais une solution même partielle au problème de la défense contre les feux
 - La construction isolée doit être proscrite
 - La forme urbaine des groupes de constructions doit être réfléchie avec comme objectif la défense contre l'incendie

- À éviter :

- Constructions situées dans de très grandes parcelles
 - Constructions dans un tissu dense et mal organisé
- 

Le Porter à Connaissance (PAC – PLU)

- Ne génère pas de droit
- Constitue une obligation en amont de la démarche de planification
- Créateur de « prescriptions » pour l'écriture des documents d'urbanisme
- Rassemble l'ensemble des informations pour la prise en compte du risque (utilisation R111-2) :
 - **Indispensables**
 - Cartographie d'aléa subi
 - Dispositions réglementaires (notamment OLD)
 - Prescriptions pouvant être intégrées au PLU
 - **Recommandées** (aspects techniques non traduisibles directement dans le règlement de PLU)

Éléments constitutifs

Article L132-2 : L'autorité administrative compétente de l'Etat porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents :

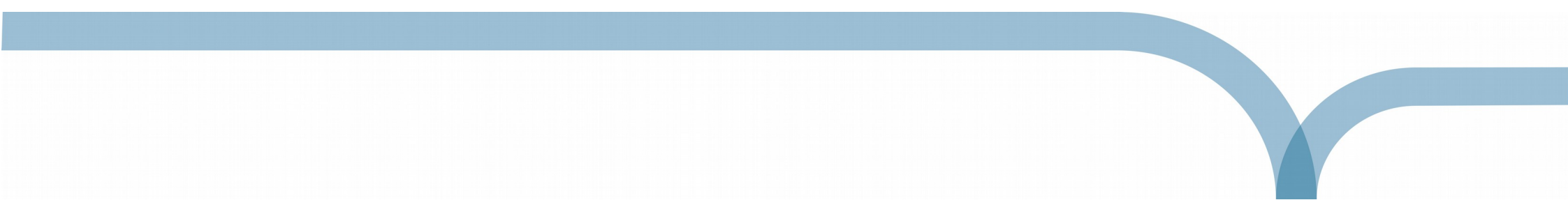
1° Le cadre législatif et réglementaire à respecter ;

2° Les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants.

L'autorité administrative compétente de l'État leur transmet à titre d'information l'ensemble des études techniques dont elle dispose et qui sont nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme.

- **Pas de procédure type**, mais à minima 3 parties :
 - Dispositions législatives et réglementaires (y compris OLD et SUP)
 - Étude de la cartographie d'aléa subi voire croisement aléa/enjeux/défendabilité
 - Prescriptions à insérer
- Également, ensemble d'informations nécessaires ne relevant pas strictement des dispositions d'urbanisme

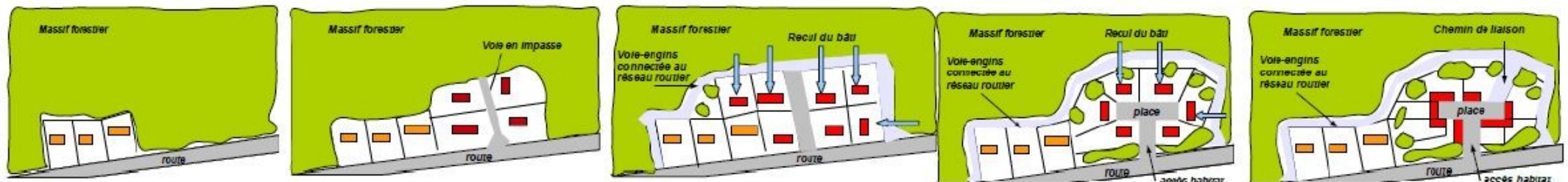
ANNEXES

- **Annexe 1** : Exemple de trame de rédaction d'un PAC incendies de forêts
 - 4 exemples de trames
 - **Annexe 2** : Exemples de principes généraux à intégrer pour l'élaboration ou la révision d'un PLU en zone soumise à un aléa subi feu de forêt
 - Aléa très fort à exceptionnel : pas de constructions
 - Aléa moyen à fort : constructions sous conditions
 - Aléa faible à très faible : peu de contraintes
 - **Annexe 3** : Exemples de principes généraux à intégrer pour l'élaboration ou la révision d'un PLU en zone soumise à un aléa subi feu de forêt
- 

Annexe 3 : Recommandations techniques

- Aspects relevant de l'aménagement et de l'urbanisme devant être traduits dans les documents de planification
 - Agir sur le foncier autour de la zone urbanisée

quelques modalités d'extension de l'urbanisation en zone forestière



Etat initial

A éviter !

Formes d'aménagement préconisées



Secteur boisé

Interface aménagée

Secteur d'habitations

Annexe 3 : Recommandations techniques



- ERP
- Etablissement sensibles
- ICPE
- Habitat

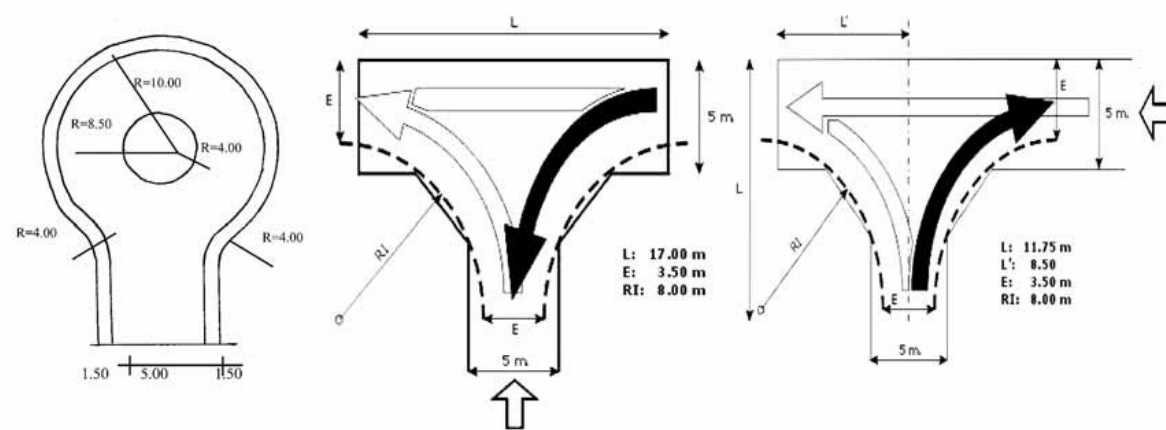


Annexe 3 : Recommandations techniques

- Assurer la défendabilité (échelle de la commune/quartier)



Protection des secteurs exposés à l'aléa
Équipements conformes au référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)



Préconisation sur les infrastructures pour l'accès des secours (schémas conseillés)

Annexe 3 : Recommandations techniques

- Agir sur l'environnement proche des habitations

De l'utilité des OLD
arrêté annexé au PLU

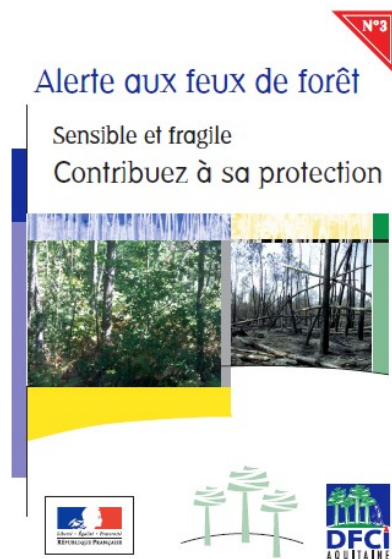


Préconisation pour l'aménagement des jardins, haies... et espèces conseillées



Annexe 3 : autres aspects

- Hors du champ de l'aménagement et de l'Urbanisme
 - Action sur le bâti : objectifs de performance voire mesures constructives.
 - Action sur l'habitant : Information préventive et culture du risque



Prise en compte du risque incendie de forêts dans l'urbanisme

Éléments pour la rédaction des Porter à
Connaissance de l'État

Juillet 2018

